

Droit de poursuivre mes soins et mes indemnité

Par FATIHA, le 13/08/2009 à 21:29

Bonjour, mon cas et celui ci, je travail depuis plus de trois ans dans une entreprise française en cdi je suis régulière avec une carte de séjour vie privé et familiale et en cour de mon emploi jai était victime d'un accident de travail qui ma causé une fracture et des lésions et je suis en attente pour une intervention churirgicale, en 2009 la prefecture ne ma pas renouveller ma carte de séjour et moi en accident de travail, quesque je devien par rapport a ma prise en charge et mes indemnités je suis trés soufrante et démoralisé je vous prie de me donné une reponse et maider pour faire valoir mes droits merci pour vous tous. FATIHA